

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARANS

Séance du vendredi 13 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le treize avril, à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de MARANS, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BELHADJ Thierry, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2018

PRÉSENTS :

M. BELHADJ Thierry, *Maire* – GALLIOT Mélanie, BONTEMPS Freddy, MAINGOT Mauricette, INGREMEAU Chloé, MIGNONNEAU Yves *Adjoint* – KENCHINGTON Daniel, CLAISE Benoit, BOIZARD Chantal, TAILLIEU Valérie, BOUJU Fabien, ARCOUET Robert, DA SILVA Carla, RAYE Annie, BODIN Jean-Marie, MARTINEZ Stéphanie, MAITREHUT Michel, LONG Nathalie *Conseillers Municipaux*.

ABSENTS/EXCUSÉS :

M.FICHET Denis qui a donné pouvoir à M.MAITREHUT Michel
M.LIGER Benoît qui a donné pouvoir à Mme MARTINEZ Stéphanie
Mme ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle qui a donné pouvoir à M. BODIN Jean-Marie
M.JARDONNET David qui a donné pouvoir à M.BOUJU Fabien
M.BERRY Mike qui a donné pouvoir à Mme BOIZARD Chantal
M.PLATTARD Jean-Pierre qui a donné pouvoir à M. ARCOUET Robert
Mme PATARIN Régine qui a donné pouvoir à Mme GALLIOT Mélanie
Mme GUIMBRETIÈRE Séverine qui a donné pouvoir à Mme TAILLIEU Valérie
Mme BAUDIN-MOYSAN Virginie qui a donné pouvoir à M.BONTEMPS Freddy

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame BOIZARD Chantal a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel MAITREHUT estime plus logique de commencer par le budget annexe du port pour réinsérer les résultats du port dans le budget général. Cela peut être intéressant répond Monsieur le Maire, tout le monde a compris pourquoi ces propos de sa part qui sont très bien, l'ordre prévu sera cependant conservé, cela sera expliqué.

COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARANS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère par :

Votes contre : **7** (M. BODIN Jean-Marie, Mme MARTINEZ Stéphanie, M. MAITREHUT Michel, Mme LONG Nathalie, M. FICHET Denis, M. LIGER Benoît, Mme ROUBERTY DELBANO Emmanuelle)

Votes pour : **20**

Abstentions : **0**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur concernant le budget principal de la ville de Marans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débats :

Monsieur Michel MAITREHUT rappelle qu'il a été annoncé une ouverture de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne lors du dernier Conseil Municipal ; une précédente avait été réalisée en avril 2017 auprès du Crédit Agricole. Il aimerait savoir si celle-ci est éteinte. Monsieur le Maire indique que cette ligne est renouvelée, elle est de 300 000 € et sert à pallier au décalage de trésorerie dû à des délais de versement de certaines administrations (dotations, attributions de compensation ...). Monsieur Michel MAITREHUT compare ce dispositif à un emprunt permanent ; cela montre une fragilité. Cette ouverture de ligne n'est utilisée qu'au coup par coup sur une ou deux journées de décalage et jamais dans sa totalité pour assurer au moins le traitement des agents. Cela représente un coût fixe de l'ordre de 4 000 € par an relève Monsieur Michel MAITREHUT. Il est cependant impossible de faire autrement répond Monsieur le Maire.

Par ailleurs, Monsieur Michel MAITREHUT relève que le budget de la commune présenté montre un taux d'autofinancement à 1. Monsieur le Maire demande à délibérer d'abord sur le compte de gestion, le budget sera ensuite abordé.

Monsieur Jean-Marie BODIN prend la parole pour justifier le vote contre de sa liste. Il s'agit d'un bon document dans lequel tous les chiffres apparaissent, ce qui montre que les sommes engagées ne l'ont pas toutes été au regard des décisions prises en Conseil Municipal. Pour cette raison, le vote sera contre.

Monsieur le Maire prévient que le fait de s'exprimer contre le compte de gestion signifie ne pas être d'accord avec les résultats du trésorier. Ce n'est pas ce que veut exprimer la liste de Monsieur Jean-Marie BODIN : c'est le désaccord sur les sommes affichées car ce ne sont pas les sommes qui ont été décidées autour de la table du Conseil Municipal.

Une délibération est prise en ce sens – n°01/04/18

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARANS

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que la Commission du Budget a approuvé le Compte Administratif 2017 lors de sa séance du 20 mars 2018 ;

Considérant que Monsieur Thierry BELHADJ, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame GALLIOT Mélanie pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GALLIOT Mélanie, délibérant à bulletin secret, par :

Votes contre : **9**

Votes pour : **17**

Abstention : **0**

sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Thierry BELHADJ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		201 156,28	772 530,04		772 530,04	201 156,28
Opérations de l'exercice	4 681 439,98	5 287 744,10	1 406 471,27	1 703 661,33	6 087 911,25	6 991 405,43
TOTAUX	4 681 439,98	5 488 900,38	2 179 001,31	1 703 661,33	6 860 441,29	7 192 561,71
Résultats de clôture		807 460,40	475 339,98			332 120,42
Restes à Réaliser			85 257,09		85 257,09	0,00
TOTAUX CUMULES		807 460,40	560 597,07	0,00	85 257,09	332 120,42
RESULTATS DEFINITIFS		807 460,40	560 597,07			246 863,33

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Débats :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 et en détaille les différentes lignes. Ce compte dégage une épargne brute de 790 000 €, qui était de 830 000 € en 2016. Cela s'explique par une augmentation des charges de personnel de 90 000 € dues à un recours plus important au remplacement des agents et une augmentation des recettes des indemnités de remboursement liées au personnel de 8 000 €.

Les charges à caractère général ont augmenté entre 2016 et 2017 du fait du décalage de règlement du poste de chauffage urbain et l'entretien accru des bâtiments publics, notamment des travaux en régie. Néanmoins, ces charges sont restées stables depuis le début du mandat de 2014.

Les autres charges de gestions sont relativement stables avec une enveloppe accordée aux subventions au même niveau entre 2016 et 2017 ; Les frais financiers ont légèrement diminué (- 5 000 €) en raison de la diminution des taux d'emprunt.

En recettes, les produits des services diminuent de - 10 000 € en raison du moindre remboursement des budgets annexes au budget principal. Les recettes générées par les activités de service sont stables aux alentours de 211 000 €. Malgré la baisse des taux, les produits de la fiscalité locale directe ont augmenté de 0,5%. Le chapitre « impôts et taxes » est néanmoins en baisse de 20 000 €, ce qui correspond à la baisse des droits de mutation ; en 2016, le montant de ces droits était particulièrement important, de 122 000 €. Le chapitre des « participations » est en baisse de 52 000 € dont la moitié est imputable à la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui passe de 700 000 € à 675 000 €. Depuis 2014, la dotation forfaitaire a diminué de 243 000 €. La dotation de solidarité rurale (DSR) a augmenté de 66 000 € et la dotation nationale de péréquation (DNP) a augmenté de 37 000 €, ce qui fait que depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 141 000 €.

En investissement, 400 000 € ont été empruntés pour boucler le budget d'investissement. En parallèle, 450 000 € de capital ont été remboursés, d'où une diminution de la dette de près de 50 000 €. Cet emprunt a servi à financer en partie 582 000 € d'investissements, soit un montant de dépenses inférieur de 90 000 € à celui de 2016. Un accent a été mis sur l'acquisition du foncier pour une somme totale de 215 000 € qui se traduit par l'achat d'une parcelle Quai du 11 novembre pour 155 000 € et une parcelle dite le parking Gâte bourse pour 60 000 €. 103 000 € ont été investis pour des travaux sur la piscine du camping du Bois Dinot.

Les dépenses d'équipement sont donc financées par l'emprunt pour 44%, la cession de l'école maternelle pour 22%, l'épargne nette pour 37% ainsi que le fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement qui représentent 12%. Le fonds de roulement a ainsi augmenté de 14%.

Monsieur Michel MAITREHUT revient sur le coefficient d'autofinancement qui est encore hors norme par rapport à ce qui est prévu car il avait été indiqué dans le cadre du DOB, que lorsque l'on dépasse le coefficient de 1, on ne peut pas faire face aux remboursements de dettes. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit là des chiffres représentant la réalité. Monsieur Michel MAITREHUT constate que la situation est déjà limite en 2017 et que des emprunts complémentaires ont été faits, des dépenses sont faites de plus sur des endroits où rien ne pourra être fait, il ne peut pas donner raison à Monsieur le Maire sur ces points. La baisse des droits de mutation et de la population montrent que quelque part, la commune est devenue moins attractive, il en déduit que le maire n'est pas sur le bon chemin pour montrer la dynamique qui était voulue en début de mandat. Revenant sur les droits de mutation, Monsieur le Maire réaffirme le côté surprenant de 2016 avec des droits très élevés ; en considérant les années 2014 à 2017, on trouve des données plus « normales ». Les prix actuels sont du niveau de l'année 2000 précise par expérience Monsieur Michel MAITREHUT, alors que les prix sont bien plus élevés sur les communes voisines (Villedoux, Andilly ou Longèves sont données en exemple).

Monsieur Yves MIGNONNEAU revient sur les frais d'entretien des bâtiments publics et précise que l'augmentation de ce poste a été discuté en commission de budget ; la somme était principalement liée à

l'aménagement de la maison des associations pour 90 000 € : il ne s'agit donc pas d'entretien mais d'aménagement.

Monsieur Daniel KENCHINGTON n'est pas expert et il lui est difficile de commenter chaque élément séparément et donner un avis spécifique. Il porte donc un regard global et remercie la personne qui fournit ces documents dont il apprécie la qualité et évalue le volume de travail. Même s'il ne comprend pas tout en totalité, il est entouré de personnes qui lui ont apporté les explications. Faisant un comparatif avec des sites municipaux autres, il estime que le fonctionnement de la commune va dans le bon sens, ce qui est gratifiant d'une certaine façon. Il fait des remarques sur la forme dont sont gérées certaines choses et pense que pour certaines situations, cela peut être amélioré. Il s'exprime à titre personnel, trouve le vote d'aujourd'hui très important pour avancer et mener des projets mais avec un regard plus exhaustif par rapport à la forme utilisée pour gérer les choses. Il ne veut pas entrer dans des exemples car sinon on ne va pas comprendre, on trouvera le moment pour parler de chaque point en particulier.

Madame Nathalie LONG qui remercie de la fourniture du document de synthèse très utile, invite Monsieur Daniel KENCHINGTON à consulter la page 6 où est exprimée la capacité de désendettement : on peut y lire qu'en 2016 on était à 8,9, en 2017 à 9,1 et il est annoncé 10 en 2018 : c'est le nombre d'années qu'il faudra pour rembourser la dette. « On n'est pas sur des finances qui sont saines » conclut-elle.

Elle poursuit en s'appuyant sur le ratio de marge d'autofinancement courant où le seuil de 1 sera franchi en 2018, ce qui signifie que l'on n'est plus en capacité de rembourser, et de conclure à nouveau sur la base de chiffres concrets que les finances ne sont pas aussi saines qu'il ne pense. Monsieur le Maire ponctue en indiquant que 2018 c'est le budget, les budgets étant toujours un peu plus larges. Il y a une vraie sincérité de la part de la majorité de dire ce que serait la situation si on suivait le budget à la lettre. Monsieur Daniel KENCHINGTON s'est appuyé sur ce qu'il a pu voir sur les sites du gouvernement ; on est obligé de fournir des éléments équilibrés. Il entre dans un domaine qu'il ne maîtrise pas, il traduit son appréciation de ce qu'il voit au niveau global. Monsieur Jean-Marie BODIN ne partage pas tout à fait ni son analyse ni son optimisme. La chose qui augmente à Marans c'est la dette, toutes les dotations diminuent, on se prive même de moyens en ne stabilisant pas les impôts avec 20 000 € de grâce cette année. En 2016, on avait fait l'impasse alors que l'Etat supprimait déjà 55 000 €. Il pense que l'on peut augmenter la dette, diminuer les entrées d'argent si on a les moyens de gérer. « Au compte administratif 2017, la dette diminue de 50 000 € » rappelle Monsieur le Maire. « Pour autant, notre dette augmente » lui rétorque Monsieur Jean-Marie BODIN. Monsieur le Maire lui répond : « Elle n'est pas stable mais elle diminue, notre volonté politique n'était pas de la diminuer complètement, mais soutenir l'économie locale et continuer d'investir si on veut que Marans puisse encore plus rayonner », (exclamation d'une personne dans la salle) ce à quoi Monsieur Jean-Marie BODIN souhaite ne pas répondre car cela le mettrait en colère d'entendre que Marans va rayonner parce qu'on a acheté un terrain rue Gâte bourse pour 60 000 €, parce qu'on a acheté un terrain 155 000 € pour y mettre des camping-cars, sans avoir abordé les plus de 300 000 € perdus avec la base nautique, mis dans l'eau ; « on ne peut pas se servir des mots pour tout et n'importe quoi ! Faire rayonner Marans ce n'est pas dépenser l'argent à tout va ».

Une délibération est prise en ce sens - n°02/04/18

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARANS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017 du budget principal de la Ville de Marans, ce jour, Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats du budget annexe « Port de Plaisance » clôturé au 31/12/2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif du Budget principal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	606 304,12 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	201 156,28 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	807 460,40 €
- un solde d'investissement positif de :	297 190,06€
- un solde d'investissement reporté négatif de :	772 530,04 €
- un déficit des restes à réaliser de :	85 257,09 €
Soit un besoin de financement de :	560 597,07 €

Constatant que le compte administratif du Budget annexe « Port de plaisance » fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	38 978,73 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	33 043,37 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	5 935,36 €
- un solde d'investissement négatif de :	26 947,60 €

- un solde d'investissement reporté négatif de : **41 844,73 €**
Soit un besoin de financement de : **68 792,33 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	801 525,04 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	629 389,40 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	172 135,64 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	544 132,31 €

Débats :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de reprendre le résultat du budget annexe du port clôturé au 31 décembre 2017, de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, il précise les éléments.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- résultat d'exploitation au 31 décembre 2017 avec un excédent de 801 525,04 €
- affectation complémentaire en réserve de 629 389,40 €
- résultat reporté en fonctionnement de 172 135,64 €
- résultat d'investissement reporté en déficit de 544 132,31 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une évolution par rapport aux documents reçus le 27 mars dernier en raison de la Préfecture qui demande de manière obligatoire et légale d'intégrer le budget annexe du port de plaisance dans le budget principal de la ville de Marans en raison de la fin de concession.

Monsieur Michel MAITREHUT s'est aperçu que dans le budget à venir apparaissait un solde sur la passerelle et demande si cela a été intégré dans le budget du port. Monsieur Yves MIGNONEAU précise qu'il s'agit d'un montant de 8 000 €. Cela voudrait dire que la ville de Marans prend sur elle cette somme questionne Monsieur Michel MAITREHUT. « Oui, parce que c'était une délibération du Conseil Municipal qui a voté une subvention de 8 000 € pour le port » répond Monsieur le Maire. Cette somme n'étant pas encore payée, Monsieur Michel MAITREHUT demande si cela a été mis sur le compte 2017. Monsieur Mickaël RINQUIN, Directeur des Affaires Financières intervient pour indiquer que la réception de la passerelle posait problème en raison de détails techniques insatisfaisants, le marché n'a pas été réglé en totalité ; le document de la Préfecture qui stipule toutes les modalités de transfert, indique que tout ce qui a été fait avant, y-compris les travaux, reste une charge pour la ville. Comme le Département s'est engagé à rembourser les charges, Monsieur Michel MAITREHUT demande si cette somme sera incluse. Monsieur le Maire le mettra dans la négociation.

Une délibération est prise en ce sens – n°03/04/18

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARANS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants, qui détermine que les Communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la teneur du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 et le 10 avril 2018 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville de Marans présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec une présentation par article et une présentation croisée fonctionnelle ;

Monsieur le Rapporteur donne lecture, chapitre par chapitre, en section d'exploitation, par opérations en section d'Investissement, du projet de Budget Primitif 2018 de la Ville de Marans, examiné par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 et le 10 avril 2018,

Ce Budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme **5 019 029** euros en fonctionnement et **2 315 679,40** euros en investissement.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibérant à bulletin secret,

Votes contre : **11**
Votes pour : **16**
Abstentions : **0**

ADOpte le Budget Primitif de la Ville de Marans

Débats :

Le budget primitif 2018 s'équilibre à 5 019 029,00 € et se donne des objectifs de gestion élevés :

Les dépenses à caractère général ne devront pas dépasser le niveau de 2017, les charges de personnel sont diminuées de 50 000 €, prenant en compte le transfert des deux agents du port et d'un agent mis en retraite. L'enveloppe devra se conformer au RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire qui sera mis en place cette année. Il est rappelé que la journée de carence est rétablie pour cette année, ce qui peut générer quelques économies. Les autres charges de gestion courante sont équivalentes à celles de 2017. La subvention versée au CCAS devra être augmentée de 11 000 € afin de maintenir le niveau de service aux administrés en situation précaire. Les autres subventions budgétées sont conformes aux versements 2017.

En recettes, les produits de fiscalité devraient atteindre 2 120 000 € avec une répartition budgétaire modifiée suite à la réforme de la taxe d'habitation. Les autres impôts et taxes devraient se maintenir au même niveau que les années précédentes. Les produits des services sont en baisse au budget, puisque les charges de personnel du port ne seront plus remboursées par le budget annexe transféré. En revanche, le Département a signé une convention avec la ville pour régler les charges restées à la charge de la ville et nécessaires pour le fonctionnement du port.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en légère hausse par rapport à 2017, les compensations de fiscalité directes sont en forte hausse avec la réforme de la taxe habitation et compensent la perte de produit au chapitre 73.

Les loyers sont en baisse car la Trésorerie, locataire d'un immeuble appartenant à la ville, a déménagé à Courçon. Ainsi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est d'environ 576 000 €; ajoutés aux dotations aux amortissements de 190 000 €, ils constituent l'autofinancement nécessaire pour investir et rembourser la dette.

En investissement, près de 940 000 € sont budgétés au titre des dépenses d'équipements, avec comme principales opérations, des acquisitions foncières pour 120 000 €, avec notamment l'acquisition du terrain Gautronneau pour 82 000 € et le terrain Durand pour 38 000 €. Il est également prévu la construction du poulailler municipal pour 176 000 € et la remise en état des jardins familiaux pour 160 300 €. Ces deux opérations se poursuivront en 2019.

Le remboursement d'emprunts est en hausse aux alentours de 480 000 € puisque le remboursement de capital du budget du port a été prévu en attendant le protocole de fin de concession.

En recette, le fonds de compensation de TVA est stable à 40 000 € tout comme la taxe d'aménagement de 65 000 €. 43 000 € de subventions ont été prévus au budget. 180 000 € de cessions sont également prévus avec notamment la maison de la rue du Colombier pour 60 000 €, le bâtiment de la route départementale 137 où se trouvent FALTEL et PNEUMATIC SERVICES pour 60 000 €, la rue Dinot pour 60 000 €. La section s'équilibre donc à 2 315 679 €.

Monsieur Jean-Marie BODIN présente une petite note au titre « à quoi sert le DOB ? » et qui explique comment se structure le DOB. Il y a quelques mois, a eu lieu un DOB chargé de présenter le budget d'aujourd'hui. Dans ce DOB apparaissaient des chiffres, des opérations. Aujourd'hui, c'est la phase finale avec le budget et alors là, tout le monde connaît Ernest COGNACQ à Marans, le fondateur des magasins La Samaritaine. A la Samaritaine, il y avait deux slogans : « on trouve de tout à La Samaritaine » et « il y a tous les jours quelque chose de nouveau à La Samaritaine ». Pour Monsieur Jean-Marie BODIN, le budget 2018, c'est La Samaritaine, on a fait un DOB pour rien. C'était censé préparer le terrain du budget ; Il aurait été plus simple de retrouver les mêmes opérations, les mêmes chiffres et les mêmes dépenses. Quitte à faire un inventaire à la Prévert, autant ne pas changer la liste des courses entre deux instances. Il liste pêle-mêle des dépenses imprévues telles que FALTEL et PNEUMATIC SERVICES qui ne se retrouvent pas du tout dans le DOB, des achats nouveaux tels que le terrain Gautronneau pour 85 000 €, on ne sait pas pourquoi, des dépassements irrationnels de programme (il rappelle que c'est le 14 novembre 2017 qu'il y a eu une annonce pour un poulailler) pour un marché qui devait représenter normalement 90 000 € plus 16 000 € d'étude, tel que cela a été dit dans plusieurs Conseils Municipaux ; la première partie est annoncée aujourd'hui pour 176 000 € ; de combien est la seconde partie ? ; Il croit savoir que cela va monter le chiffre à 304 000 €, soit 338 % d'augmentation sur ce projet. Monsieur Jean-Marie BODIN espère que le marché a été cassé et qu'un autre a été élaboré et présente une autre note qu'il propose de mettre à disposition et qui a trait au délit de favoritisme de la part des élus quand on conclut un marché à 90 000 € et qu'on le passe à 304 000 €. Les jardins familiaux prennent globalement 72% d'augmentation. Il estime que la sincérité budgétaire n'y est pas. Il restait deux bâtiments dans la ville de Marans (FALTEL et PNEUMATIC SERVICES) qui sont maintenant à la vente, mais la vente à perte. Il demande ce que l'on achète pour 85 000 € ? Le tas de cailloux à l'entrée de Marans ? Monsieur le Maire rectifie et indique qu'il s'agit de la parcelle jouxtant PROTIMER, parcelle incluse dans une convention qui a été signée en (2000...date non précisée) dans le PF.

Monsieur Michel MAITREHUT pointe la partie immobilière et compare l'annonce en mairie de 60 000 € pour la rue du Colombier, sur LE BON COIN, l'annonce est à 86 000 € ; il lui semble par ailleurs qu'il avait été dit que c'était vendu. Monsieur le Maire acquiesce mais le compromis est « tombé à l'eau ». Quant aux bâtiments FALTEL et PNEUMATIC SERVICES, il a le souvenir que ces lieux avaient été évalués à 125 000 € à la fin du précédent mandat. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget, l'estimation des Domaines a été sollicitée mais aucune réponse n'a été retournée à ce jour, il a donc fallu avancer et estimer. Il n'y a donc rien de définitif et on devra se conformer au plus près de l'avis des Domaines. Le montant donné dans le budget est très certainement un minima.

Madame Stéphanie MARTINEZ ne se rappelle pas avoir voté l'autorisation de demander l'avis des domaines. Ceci n'est pas obligatoire lui répond Monsieur le Maire, l'autorisation de vendre quant à elle, oui.

Monsieur Michel MAITREHUT demande si une analyse de dépollution a été faite pour vendre ces lieux, s'agissant d'un garage. Monsieur le Maire le remercie de cet éclaircissement, cette action n'a pas été menée pour l'instant.

Monsieur Michel MAITREHUT relève qu'il n'y a pas eu de proposition d'AOT (autorisation d'occupation temporaire) officielle de la part du Département pour les projets envisagés, ce ne sont que des paroles. Un Conseil Municipal responsable ne doit pas se baser sur des paroles ; il considère donc qu'aujourd'hui voter toute une manne d'argent pour cet endroit, est absolument irresponsable. Il rappelle les propos affirmés de Monsieur le Maire lors du dernier Conseil Municipal à propos du poulailler qu'il était de la compétence de la municipalité et non du Conseil Municipal. Il rappelle qu'il y a 27 conseillers municipaux, il faudrait quand même qu'ils soient informés des détails des projets et qu'ils aient au moins les plans si le maire considère par ailleurs que lui-même n'est pas assez compétent. Il indique que pour un parc, il faut au moins 7 poules pour un coq pour garantir l'intégrité physique des poules, un parc de 150 m² par variété, il faudra donc que le poulailler fasse au moins ½ hectare sinon plus. Il cite également des contraintes à prendre en compte telles que la DSV avec la grippe aviaire par exemple, même s'il faut un ensemble pour montrer un patrimoine qui lui est cher. Par ailleurs, Monsieur Michel MAITREHUT estime le budget de personnel un peu limite dans la mesure où un DGS va être recruté et il existe le risque qu'un ancien DGS revienne en charge car plus indemnisé par ailleurs. Il demande à savoir si cela a été pris en compte au niveau des provisions. Monsieur Michel MAITREHUT est énormément gêné par la voirie. Il considère impératif, urgent d'engager une expertise de tous les chemins par un organisme extérieur tel que le Syndicat Départemental de la Voirie afin de mettre tous les intéressés autour de la table pour arrêter une vraie politique. Il est certain que les agriculteurs sont prêts à aider pour en avoir discuté avec eux. Il estime qu'il faudrait faire comprendre à la CDC que l'agriculture c'est de l'économie et à ce titre, elle joue un rôle pour aider dans ce domaine. Concernant le projet d'aire d'accueil, après consultation de pratiquants et de revues spécialisées, les aires d'arrêt préconisées aujourd'hui sont, outre le camping municipal, Super U, l'allée des Tailles, la rive droite. « Ils ne veulent en aucun cas être isolés du fait des agressions par effraction et priorisent les arrêts près des grandes surfaces. L'emplacement envisagé ne correspond pas à leurs recherches ; il sait d'ailleurs que d'autres emplacements privés protégés sont à l'étude. Ceci fait que les prévisions municipales ne sont pas tenables sachant qu'il faudra en plus emprunter, il est impossible pour sa liste de continuer dans cette situation-là, étant hors sujet par rapport à la commune.

Monsieur Yves MIGNONNEAU cite les chiffres dédiés à la voirie : 145 000 €. Ce poste peut correspondre à différentes actions : du sablage de terrain de sport, bordures, réfection de trottoirs, peintures routières, parking ...ce poste est en légère diminution par rapport à l'an dernier. Vu l'état des voiries, cette somme va être nécessaire, il faudra du temps pour pouvoir le faire. Un planning de travail a été demandé au service technique. Il est impératif de débiter en avril pour arriver à tout faire. Le maire souhaitait et avait prévu d'intervenir sur le parking des camping-cars mais vu l'état des voiries, il juge celles-ci prioritaires et la somme devra être disponible pour couvrir les besoins. Pour montrer le niveau de dégradation des voiries, il cite en exemple la route de la Taillée pour laquelle des comblements d'immenses trous ont été fait mais cela ne peut tenir du fait des intempéries. Des choix seront à faire par obligation. 50 000 € d'investissement sont prévus pour la voirie, l'affectation n'est pas encore décidée. Il aurait fallu plus. 50 000 € sont également budgétés pour le SDEER. Il a été discuté en commission travaux sans qu'une décision soit prise à ce jour, le projet d'extinction des lumières la nuit pour générer des économies qui assureraient la rénovation des éclairages en ville. Ce serait alors une opération blanche.

Monsieur Yves MIGNONNEAU s'interroge un peu plus sur la base nautique dont le projet est en suspens. Le maire avait indiqué que les dépenses engagées étaient de 69 000 €. Quand on fait le calcul aujourd'hui, on arrive à une somme de 129 512 € et si on ajoute la démolition des bâtiments Durand, on arrive à environ 190 000 € ce qui l'interroge. Monsieur le Maire lui fait remarquer que les bâtiments sont déjà détruits, que les dépenses étaient affectées sur le budget du port et sont donc réintégrées dans le budget principal. Ces dépenses seront ensuite transférées au Département. Monsieur Michel MAITREHUT émet des réserves et demande à Monsieur le Maire de se rappeler qu'il y a eu omission de demande d'autorisation auprès du Département dans le permis de démolir ce qui le fait douter de la prise en charge de la dépense par celui-ci. « Ils ne sont pas tous comme vous » ironise Monsieur le Maire. « On verra » lui répond Monsieur Michel MAITREHUT.

Monsieur Yves MIGNONNEAU n'est pas tout à fait d'accord sur les objectifs du poulailler. Il approuve le travail effectué pour faire venir le SAAS (société d'aviculture Aunis Saintonge) à Marans, la perspective de retour sur Marans du Marans-club aussi ; par contre, la municipalité n'a pas vocation à avoir des poules reproductrices pour faire de la couaison et vendre des poulettes. Il conçoit que le poulailler serve pour des expositions et faire connaître la poule de Marans mais ce sont les particuliers ou les associations qui doivent s'occuper de la sélection ou l'élevage. Les montants donnés ont varié ; la somme qui va être engagée est arrivée maintenant à 191 000 €. Ce sont des sommes considérables ce qui n'est pas en adéquation avec ce que peut supporter la ville de Marans. Madame Mélanie GALLIOT confirme les objectifs affichés de représenter le patrimoine de Marans qu'est la poule de Marans. La couaison et la reproduction sont dans la continuité de l'exposition ; c'est aussi du patrimoine que de pouvoir diffuser cette poule de Marans. C'est une activité annexe à l'exposition de la poule de Marans utile pour exposer et engendrer du renouvellement avec une certaine autonomie.

Monsieur Michel MAITREHUT précise que la grande crainte des éleveurs au niveau national est de perdre leur pouvoir de faire leur sélection. Il soutient l'avis de Monsieur Yves MIGNONNEAU de faire un espace pour montrer le patrimoine, ce qui est réclamé, mais ne pas faire le travail des aviculteurs qui sont des éleveurs sportifs, ce qui pourrait casser la dynamique débutée, sans compter les coûts qui seraient plus importants. Monsieur le Maire n'est pas dans cet esprit et Madame Mélanie GALLIOT ne pense pas que 50 sujets sur la commune de Marans représentent un impact sur les 700 adhérents français du Marans-Club de France.

Monsieur Michel MAITREHUT ne répondra pas.

Monsieur Daniel KENCHINGTON prend en compte les observations de Monsieur Jean-Marie BODIN vis-à-vis des procédures et revient sur ses propos antérieurs : il exprime l'intérêt à poursuivre des projets si on a les moyens pour les développer. Il aura dorénavant un œil plus attentif sur les procédures menant à ces projets (prix, éléments, factures mises à disposition ou accords sur les objectifs). Il est important de délibérer dans l'ordre des choses.

Monsieur Jean-Marie BODIN rappelle les propos du Maire en date du 30 janvier 2018 : le poulailler coûtera 90 000 € sans frais d'études, 106 000 € avec frais d'études. Techniquement dans une dizaine de jours, l'architecte va présenter l'APS, c'est-à-dire que dire le 10 février, l'APS a été présenté. La somme actuelle est de 304 000 €. Il rappelle donc que ce marché n'existe plus, il doit y en avoir un autre, il n'a pas vu de publication pour l'instant. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas prêt, le responsable d'urbanisme a changé dernièrement assez brutalement, tout le monde se met en place. Le montant global du poulailler a été découvert qu'à l'APD, pas précédemment. Ce marché est effectivement « out ». Monsieur Jean-Marie BODIN demande si alors, on maintient le cap. « Oui » confirme Monsieur le Maire.

Monsieur Michel MAITREHUT en colère, s'exclame et demande si un jour ils auront le droit de savoir (on entend dans la salle « c'est de la folie quoi ! ») « Cela se limite au niveau adjoints, ce que vous appelez la municipalité, nous on est des merdes ! Il faut peut-être qu'un jour on ait les dossiers en mains non ! ». Monsieur le Maire répond que cela leur sera présenté.

Monsieur Jean-Marie BODIN rappelle que le Maire avait indiqué au dernier Conseil Municipal reprendre le même architecte que la base nautique pour les jardins municipaux pour 10 296 €, en oubliant de payer les 246 000 € dus sur la base nautique et pour lesquels le maire a dit exactement qu'il ne les paierait pas. On se retrouve aujourd'hui avec un marché de 304 000 € c'est-à-dire 10% d'architecte à la sortie, 246 000 € qu'il faudra un jour payer de toute façon, plus la nouvelle étude pour les jardins, plus le coût des jardins sur deux ans sur des terrains dont la mairie n'est pas propriétaire. S'agissant de jardins familiaux départementaux, il ne comprend pas pourquoi la municipalité est la seule à payer et construit toujours sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire. Monsieur le Maire répond que des demandes vont être faites, cela sera vu plus loin dans ce Conseil.

Monsieur Jean-Marie BODIN demande une confirmation des sommes sur lesquelles il va y avoir engagement : 304 000 € pour le poulailler et 220 000 € pour les jardins familiaux, chiffres qui emmènent jusqu'en 2019: « c'est effectivement ce sur quoi on va se baser » confirme Monsieur le Maire. Monsieur Jean-Marie BODIN interpelle le Conseil « cela ne fait broncher personne ? ». « Et alors ? S'il y a eu une erreur ? On a découvert le montant du poulailler à l'APD » lui répond Monsieur le Maire. Plus de 300% d'augmentation, cela ne peut être une erreur selon Madame Stéphanie MARTINEZ et Monsieur Jean-Marie BODIN.

Madame Chloé INGREMEAU indique avoir personnellement eu les mêmes interrogations, ne pas avoir compris pourquoi une telle différence et a eu ensuite les réponses ; il s'agit d'un budget, on vise toujours le maximum, on table haut et on arrivera certainement plus bas. Monsieur Jean-Marie BODIN s'interpose et témoigne n'avoir jamais vu un marché finir à la baisse. Il y aura des avenants, des études de sol, il faut arrêter de rêver. Madame Mélanie GALLIOT indique que l'augmentation de ce marché n'est pas imputable à la municipalité : l'estimation de départ a été faite par l'agent à l'urbanisme qui a sous-estimé ; dans le process entre l'APS et l'APD, il aurait fallu avoir une pré-estimation du budget ce qui n'a pas été le cas. La majorité l'a vécu comme un coup de massue. Ce marché va être dénoncé, les choses vont être remises en place, un autre marché va être lancé avec les montants d'évaluation.

Madame Stéphanie MARTINEZ entend les arguments mais ne comprend pas comment on peut continuer dans un projet avec une telle somme sans que cela ne choque personne autour de la table. « Oui ! Parce que c'est une volonté politique de faire quelque chose à ce niveau-là » répond Monsieur le Maire.

Madame Nathalie LONG demande pourquoi, au regard de ces événements, le projet n'est-il pas revu à la baisse. Madame Mélanie GALLIOT évoque les deux options face à cette situation : rester dans la somme impartie des 90 000 € sauf que le cahier des charges listant les besoins dont la présentation des 13 variétés de poules de Marans. Ces contraintes ne pouvaient pas entrer dans les 90 000 €. Il a donc été décidé de continuer le projet avec le cahier des charges défini et le montant qui est aujourd'hui celui de 304 000 € et qui est une estimation et non un montant de marché.

Monsieur Jean-Marie BODIN acte la poursuite du projet ; pour autant, il s'agit du coût de la construction, il demande quel sera le coût de fonctionnement. En DSP, personne ne sera philanthrope, il faudra une rentabilité. Pour Monsieur le Maire, il n'est pas prévu de passer l'exploitation en délégation de service public, ce qui n'est pas ce qu'a entendu Monsieur Jean-Marie BODIN à plusieurs reprises en Conseil Municipal. Il va falloir dégager de l'argent : où va être le bénéfice ? S'il y a un coût de fonctionnement, il faut l'estimer maintenant ; si le coût est de l'ordre de 100 000 €, cela va peut-être finir par faire beaucoup, entre le salaire, la nourriture, l'entretien, les visites sanitaires, l'eau, l'électricité, la surveillance et le reste (détruire, stocker les déchets, les œufs etc...), on est proche des 100 000 €. Il demande où sera trouvée cette somme. Pour Monsieur Yves MIGNONNEAU qui n'est pas d'accord avec le maire sur le temps à passer. Il est projeté d'utiliser les déchets des cantines ce qui a été estimé à ¼ de temps alors qu'il pense lui, qu'1/2 sera peut-être insuffisant car il y aura plus de nettoyage avec ce principe. Il faudra un véhicule. Cela ne pourra fonctionner pour le DSP car il n'y aura aucune rentabilité.

Monsieur Benoit CLAISE rappelle qu'on vote là un projet, ce n'est pas encore la réalisation, rien n'a été dépensé puisque le marché a été dénoncé. On peut en l'état voter un projet, cela ne veut pas dire que cela va se réaliser comme ça, on peut se donner des limites. Madame Stéphanie MARTINEZ lui répond qu'elle ne doit pas entendre les mêmes choses que lui puisqu'on vient de dire que l'on ira jusqu'au bout. Il faut entendre que l'on vote une possibilité de faire. Madame Stéphanie MARTINEZ lui demande quel contrôle il aura quand il aura été décidé de se lancer dans le projet : quel regard et quel poids aura-t-il pour faire arrêter le projet ? « Une voix » répond-il. Madame Stéphanie MARTINEZ explique que l'on est en train de monter un projet sur des terrains n'appartenant pas à la commune et sans AOT. « Des terrains qui ne nous appartiendront jamais car inaliénables et appartenant à l'état » complète Monsieur le Maire, « si on continue comme ça on ne fera jamais rien ».

Monsieur Michel MAITREHUT demande si avant toute chose, y a-t-il eu consultation de la DSV et ses préconisations quant à l'implantation de ce poulailler, les espaces de repli en cas de grippe aviaire. La Direction des Services Vétérinaires n'a pas été consultée pour l'instant, du confinement a été prévu dans le poulailler. Pour limiter les coûts, Monsieur Michel MAITREHUT propose que dans un premier temps, on limite à quelques variétés de poules.

Monsieur Daniel KENCHINGTON indique à Monsieur Jean-Marie BODIN que fort d'une expérience d'une douzaine d'années sur les appels d'offres, tous ne sont pas revus à la hausse mais certains à la baisse. Il veillera à avoir un maximum de résultats avec un minimum de moyens. Monsieur Jean-Marie BODIN indique que la route qui va passer derrière les jardins pour aller au poulailler est déjà tracée et l'implantation du poulailler est déjà mise. « Au bout d'un moment il faut arrêter de dépenser l'argent des Marandais, je vous trouve lourds sur les dépenses et très légers sur l'esprit » conclut-il.

Monsieur Yves MIGNONNEAU revient sur le coût et l'engagement. Il est demandé de voter sur l'ensemble du financement. Il tient à préciser que revenir l'an prochain sur ce qui sera décidé maintenant sera très difficile.

Concernant les jardins familiaux, le coût est très élevé pour lui ; les jardins ont été démolis, on a peut-être été un peu vite en besogne ; aujourd'hui, le terrain est dans un état épouvantable, il y a un gros travail à faire (ramener de la terre, nivellement). Faire des petites parcelles avec des cabanes et des cheminements en calcaire va revenir très cher ; il faudra envisager de faire autrement car sans maîtrise, on risque de retrouver la même situation qu'antérieurement. Il a suggéré en municipalité que ce soit une parcelle partagée, animée par une association qui pourrait créer une motivation au jardinage et au service rendu, pour des coûts inférieurs tout en améliorant le paysage. Il tient à préciser que le projet est une globalité avec le poulailler, les jardins, le centre nautique et l'assise de voirie (Ets Durand pour 38 000 €) : pour faire cette route, Monsieur Yves MIGNONNEAU affirme qu'il faut au minimum 90 000 €. Il faut ajouter l'ensemble pour avoir une vue globale.

Monsieur Michel MAITREHUT indique que le tri et les déchets n'ont pas été pris en compte.

Monsieur Jean-Marie BODIN remercie vivement Monsieur Yves MIGNONNEAU car on vient d'avoir une amorce de ce que devrait être un Conseil Municipal : un projet, des avis exprimés des uns et des autres pour arriver à un avis commun. Il est d'accord sur la gestion proposée : des jardins familiaux, un animateur, des parcelles partagées et des personnes qui viennent pour cultiver et ramasser. L'adjoint en charge des jardins est absente de ce Conseil pour impératifs indique Monsieur le Maire, mais elle saura défendre son dossier.

Monsieur Yves MIGNONNEAU demande un vote à bulletin secret ce qui est validé par 16 élus. Après vote et adoption du budget, Monsieur Michel MAITREHUT y adjoint des réserves.

Une délibération est prise en ce sens – n°04/04/18

COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL DU BOIS DINOT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur concernant le budget annexe du Camping Municipal du Bois Dinot, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Une délibération est prise en ce sens – n°05/04/18

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL DU BOIS DINOT

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
 Considérant que la Commission du Budget a approuvé le Compte Administratif 2017 lors de sa séance du 20 mars 2018 ;

Considérant que Monsieur Thierry BELHADJ, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame GALLIOT Mélanie pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mélanie GALLIOT, délibérant à l'unanimité sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Thierry BELHADJ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL DU BOIS DINOT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
		21 693,36		95 209,55		116 902,91
	64 168,35	61 352,45	50 188,11	55 722,19	114 356,46	117 074,64
TOTAUX	64 168,35	83 045,81	50 188,11	150 931,74	114 356,46	233 977,55
RESULTATS REPORTES		18 877,46		100 743,63		119 621,09
TOTAUX CUMULES		18 877,46		100 743,63		119 621,09
RESULTATS DEFINITIFS		18 877,46		100 743,63		119 621,09

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Une délibération est prise en ce sens - n°06/04/18

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL DU BOIS DINOT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017 du budget annexe du Camping Municipal du Bois Dinot ce jour,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 815,90 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	21 693,36 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 877,46 €
- un solde d'investissement positif de :	5 534,08 €
- un solde d'investissement reporté positif de :	95 209,55 €
Soit un excédent d'investissement de :	100 743,63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	18 877,46 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	18 877,46 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	100 743,63 €

Une délibération est prise en ce sens – n°07/04/18

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL DU BOIS DINOT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants, qui détermine que les Communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du camping municipal du Bois Dinot ;

Vu la teneur du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018, Vu l'avis favorable émis par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe du Camping Municipal du Bois Dinot de Marans présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec une présentation par article ;

Monsieur le Rapporteur donne lecture, chapitre par chapitre, en section d'Exploitation, par opérations en section d'Investissement, du projet de Budget Primitif 2018 du Camping Municipal du Bois Dinot de Marans, examiné par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 et le 10 avril 2018.

Ce Budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme **80 236,35** euros en fonctionnement et **152 824,88** euros en investissement.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres présents de se prononcer sur ce budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du budget annexe du Camping Municipal du Bois Dinot de Marans

Débats :

Monsieur Michel MAITREHUT a remarqué une augmentation au niveau de l'entretien. Après avoir consulté la DSP, il rappelle que tout l'entretien courant est à la charge du délégataire, même pour les allées du camping. Il a lu par ailleurs dans le compte-rendu de la commission des finances que les robinets allaient être remplacés, ce qui doit être assuré par le délégataire et non la mairie. Monsieur le Maire parle de changement de chauffe-eau et blocs sanitaires. Monsieur Yves MIGNONNEAU indique que le changement n'est pas lié à un mauvais entretien mais à l'usure et au vieillissement du matériel. Monsieur Michel MAITREHUT attire l'attention sur la date de fin de la DSP qui est 2019 ; il ne faudrait pas retrouver un camping en mauvais état. Monsieur le Maire le rassure, les services techniques sont très au fait, le travail est très bien fait et il existe une très bonne relation entre le délégataire, les services techniques et la mairie, sans souci particulier.

Madame Nathalie LONG demande ce que représentent les feuilles qu'on fait signer, les résultats des votes n'y sont pas indiqués. Monsieur Mickaël RINQUIN précise qu'il s'agit des éléments qui seront annexés, il notera les votes au fur et à mesure.

Une délibération est prise en ce sens – n°08/04/18

COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère par,

Votes contre : 2 (M. MAITREHUT Michel, M. FICHET Denis)

Votes pour : 25

Abstentions : 0

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Réceveur concernant le budget annexe du Port de plaisance, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Une délibération est prise en ce sens - n°09/04/18

COMpte ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que la Commission du Budget a approuvé le Compte Administratif 2017 lors de sa séance du 20 mars 2018 ;

Considérant que Monsieur Thierry BELHADJ, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame GALLIOT Mélanie pour le vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GALLIOT Mélanie, délibérant à bulletin secret, par :

Votes contre : 7 (M. BODIN Jean-Marie, Mme MARTINEZ Stéphanie, M. MAITREHUT Michel, Mme LONG Nathalie, M. FICHET Denis, M. LIGER Benoit, Mme ROUBERTY DELBANO Emmanuelle)

Votes pour : 19

Abstentions : 0

sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Thierry BELHADJ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMpte ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		33 043,37	41 844,73		41 844,73	33 043,37
Opérations de l'exercice	172 956,02	133 977,29	92 163,97	65 216,37	265 119,99	199 193,66
TOTAUX	172 956,02	167 020,66	134 008,70	65 216,37	306 964,72	232 237,03
Résultats de clôture		-5 935,36	68 792,33			-74 727,69
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		-5 935,36	68 792,33	0,00	0,00	-74 727,69
RÉSULTATS DEFINITIFS		-5 935,36		-68 792,33		-74 727,69

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Débats :

Monsieur Michel MAITREHUT demande où se retrouvent les 370 000 € d'emprunt restant à payer dans les éléments présentés. Monsieur Mickaël RINQUIN lui répond qu'ils sont réintégrés sur le budget principal. Ils seront en négociation lors du protocole d'accord de fin de concession avec le Département. Il juge qu'il y a bon espoir de transférer cette dette dans la mesure où le Département va récupérer les biens liés à cette dette. Monsieur Michel MAITREHUT s'attendait à cette réponse et la traduit par encore une fois, une avance de trésorerie pour le Département, qui s'est engagé à rembourser la municipalité dans la lettre qu'il avait faite ; il en lit l'extrait correspondant « *conformément aux règles régissant les fins de délégation de service public, la dette afférente et les amortissements restant à réaliser seront pris en charge (dans la durée) par la personne publique qui assurera la gestion du port à partir de mai 2017* » et conclut que l'on va continuer à être endetté à hauteur de 370 000 €, c'est la municipalité qui va continuer à payer et cela va entrer dans l'endettement de la commune, même si cela est remboursé par la suite. Il souhaite que la négociation aille un peu plus vite, n'étant pas d'accord d'assurer la trésorerie du Département. Il fait remarquer que ce compte a toujours été créditeur et il devient maintenant débiteur. S'identifiant et se mettant à la place du Département, il n'est pas certain de ne rien dire si on lui remettait un compte déficitaire ayant toujours été excédentaire auparavant. Il ne peut pas accepter ce montant.

Une délibération est prise en ce sens – n°10/04/18

CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME « JARDINS FAMILIAUX »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3 ;
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;
Vu l'avis émis par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 ;
Considérant la nécessité d'une gestion pluriannuelle pour l'opération « Jardins familiaux » :

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire - pour une durée déterminée- la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère par,

Votes contre : **10** (M. JARDONNET David, M. MIGNONNEAU Yves, M. BOUJU Fabien, M. BODIN Jean-Marie, Mme MARTINEZ Stéphanie, M. MAITREHUT Michel, Mme LONG Nathalie, M. FICHET Denis, M. LIGER Benoit, Mme ROUBERTY DELBANO Emmanuelle)
Votes pour : **15**
Abstentions : **2** (M. KENCHINGTON Daniel, Mme INGREMEAU Chloé)

DÉCIDE la création de l'autorisation de programme « Jardins familiaux »,

ADOpte les montants d'autorisation de programme tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

	CP 2018	CP 2019	Montant global de l'AP
JARDINS FAMILIAUX	160 300,00	60 000,00	220 300,00

INSCRIT les dépenses correspondantes dans le projet de budget primitif pour 2018

Débats :

Madame Stéphanie MARTINEZ prend la parole après vote et explique avoir du mal à comprendre le vote qui vient d'être fait : « on n'est pas d'accord pour mettre 304 000 € pour un poulailler, par contre on est d'accord pour mettre 220 000 € dans des jardins familiaux ; La somme des deux est assez conséquente. Elle interpelle les élus et leur indique qu'ils seront tous responsables des finances en 2020 et devront tous s'expliquer devant la Préfecture quand on sera arrivé à un tel niveau d'endettement. Ce qui n'est pas un problème pour Monsieur le Maire.

Une délibération est prise en ce sens – n°11/04/18

CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME « POULAILLER MUNICIPAL »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3 ;

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

Vu l'avis émis par la Commission du Budget réunie le 20 mars 2018 ;

Considérant la nécessité d'une gestion pluriannuelle pour l'opération « Poulailier municipal » ;

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que Les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire - pour une durée déterminée- la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère par :

Votes contre : **10** (M. JARDONNET David, M. MIGNONNEAU Yves, M. BOUJU Fabien, M. BODIN Jean-Marie, Mme MARTINEZ Stéphanie, M. MAITREHUT Michel, Mme LONG Nathalie, M. FICHET Denis, M. LIGER Benoît, Mme ROUBERTY DELBANO Emmanuelle)

Votes pour : **11**

Abstentions : **6** (Mme BODIN-MOYSAN Virginie, M. KENCHINGTON Daniel, Mme INGREMEAU Chloé, Mme MAINGOT Mauricette, M. BONTEMPS Freddy, M. CLAISE Benoît)

DÉCIDE la création de l'autorisation de programme « Poulailier municipal ».

ADOpte les montants d'autorisation de programme tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

	CP 2018	CP 2019	Montant global de l'AP
POULAILLER MUNICIPAL	176 000,00	128 000,00	304 000,00

INSCRIT les dépenses correspondantes dans le budget primitif pour 2018.

Débats :

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal se prononce sur une durée limitée pour une opération particulière. Les autorisations de programme permettent de réajuster au fil de l'eau des crédits votés en fonction de la réalisation des opérations, de donner une vision pluriannuelle d'un projet et pouvoir engager un marché à hauteur du montant de l'autorisation de programme, sans avoir à voter l'intégralité des crédits nécessaires annuellement. En revanche, les crédits de paiement annuel ne peuvent pas être dépassés. Ils constituent la limite annuelle des dépenses au titre de l'opération. Ces autorisations de programme sont revotées chaque année pour ajuster les crédits au regard du réalisé de l'année précédente. Elles peuvent être aussi modifiées dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Daniel KENCHINGTON apporte son interprétation sémantique du terme programme dans ce contexte : fixer le cadre pour la réalisation d'un projet, c'est-à-dire que dans le cas présent, c'est voter la possibilité de payer sur plusieurs années.

Monsieur Benoît CLAISE demande un éclairage supplémentaire n'ayant pas très bien compris la portée du vote présent et demande qu'on lui explique simplement : quel montant et à quel moment. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de s'engager sur un montant maximum de 304 000 €, réparti sur deux ans avec un engagement maximum de 176 000 € la première année, et maximum de 128 000 € la deuxième année. Monsieur Benoît CLAISE imagine et demande si, en cours de route, la situation et les coûts prennent des proportions importantes, que ce n'est pas cela que l'on souhaitait en fin de compte, il y a possibilité de « stopper la machine » ? Monsieur le Maire confirme que le Conseil Municipal s'engage sur 304 000 € tous frais inclus ; dans la suite, le marché sera revu et relancé. Il assure être tout aussi conscient que les autres élus de faire attention, ce qui a été prouvé depuis 2014 : l'ensemble des budgets et surtout du réalisé en terme de charges de personnels, de fonctionnement et de stabilisation de la dette est stable, il n'a pas de problème avec cela, il n'y a pas d'inquiétude.

S'agissant de l'ouverture du budget de 304 000 €, Monsieur Yves MIGNONNEAU traduit que Monsieur le Maire est susceptible d'accepter un projet à ce niveau de prix et comme il l'a déjà exprimé, il juge que c'est élevé ; il ne sera pas possible d'avoir un droit de regard sur ce dossier car le budget sera déjà voté, on ne pourra pas revenir en arrière. Le même raisonnement s'applique pour les jardins familiaux. En quelque sorte, par ce vote, de l'argent d'investissement est en train d'être engagé sur le budget 2019. Il a établi un bilan 2019 :

- Jardins familiaux : 60 000 €
- Poulailier : 128 000 €
- Bout des barques dont on ne parle pas alors qu'il faudrait : 190 000 €
- Chemin assise Durand : 100 000 €

Soit un total de dépenses de 478 000 €.

Par ailleurs, les produits de cessions immobilières de 180 000 € - qui ne sont pas assurés dans la mesure où ce n'est pas encore voté - n'existeront pas l'an prochain. En calculant proportionnellement, il estime qu'en 2019,

596 000 € d'emprunts seront nécessaires ; et de demander si la commune en a la possibilité, demandant de combien sera le capital remboursé en 2019. Il demande que chacun prenne conscience de l'augmentation de l'endettement induit l'an prochain et met en garde.

Madame Nathalie LONG redit comme au moment du budget primitif que la commune continue à s'endetter et note à quel prix les finances sont stables avec un compte administratif équilibré. Elle interroge le maire et demande pourquoi ce projet de poulailler n'est-il toujours pas présenté. Il est demandé de voter un budget conséquent pour un projet que l'on ne connaît pas. Madame Mélanie GALLIOT ne peut le faire par rapport à la contrainte administrative de relancer un marché, le marché précédent étant caduc ; il sera présenté lorsque le marché sera relancé et qu'on aura défini qui répondra au marché. Néanmoins, des détails pourraient être apportés rétorque Madame Nathalie LONG, il a été abordé le nombre de variété de poules, la connaissance du cahier des charges éviterait toutes ces questions et donnerait des éléments pour prendre une décision, ce à quoi Madame Mélanie GALLIOT répond : « oui ».

Monsieur Daniel KENCHINGTION considère que s'il vote la création de l'autorisation de programme, il vote la création du cahier des charges. Il le conçoit comme cela : on examine d'abord le cahier des charges et à partir de là, on détermine le budget nécessaire. Il est pour la création d'autorisation d'un programme qui détermine le cahier des charges du projet pour ensuite déterminer comment cela sera payé en un, deux ou trois ans.

Monsieur Jean-Marie BODIN acquiesce mais indique que dans l'instant présent, on vote une autorisation de dépense de 304 000 € avec 176 000 € engagés pour l'année et la possibilité de réajuster soit à la hausse soit à la baisse l'an prochain. Il n'est pas dit que cela fera cette somme, si le marché s'élève à 350 000 € à terme, un avenant de 15% à rajouter par exemple, ce qui n'est ni rare ni hors norme, on ira jusqu'à ce montant une fois qu'on « a mis le doigt dedans ». L'argent est engagé pour cette année et aussi pour l'an prochain.

Monsieur Yves MIGNONNEAU reprend la parole et met de nouveau en garde. Ayant vécu 6 mois en tant qu'adjoint, il sait comment fonctionne la municipalité. « Nous avons de sérieux soucis de gestion ou de rapport avec notre maire pour faire avancer les choses. Nous ne sommes pas spécialement écoutés et là, si on lui donne le feu vert, il fera bien son chemin seul sans nous en tenir très informés, je tiens à le dire, on n'a pas un fonctionnement facile, vous le savez, je continuerai à travailler dans mon domaine, je tenais à le dire ici ce soir »

Madame Valérie TALLIEU rappelle que c'est Madame Valérie GALLIOT qui a présenté ce projet et non le Maire. Toutes les interrogations lui ont été posées et elle a su apporter les réponses. Il a donc eu les mêmes explications, il ne peut pas dire des choses comme ça.

« Si ! Je peux les dire, je sais très bien comment ça fonctionne » lui répond Monsieur Yves MIGNONNEAU. Il évoque une réunion d'adjoints assez houleuse un soir, on a attendu le dernier moment de la réunion vers 23H30 pour nous annoncer les chiffres de 344 000 €, (il y avait une erreur) et de 220 000 € pour les jardins ; ce qui veut dire que les choses sont dites mais on a vraiment attendu le dernier moment pour les dire, et ces chiffres-là ne sont pas vieux.

Une délibération est prise en ce sens – n°12/04/18

MODIFICATION DE LA GRILLE DES TARIFS MUNICIPAUX 2018

RAPPORTEUR : Madame Mauricette MAINGOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget primitif de la Ville de Marans ;
Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 20 mars 2018 ;
Vu la délibération n°04 /12/17 en date du 5 décembre 2017 fixant les tarifs municipaux pour l'année civile 2018 ;
Considérant la nécessité d'adapter la grille tarifaire 2018 afin de tenir compte des besoins concernant la place St Christophe.

Madame le Rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modifications apportées à la grille tarifaire 2018, conformément à l'avis de la Commission Budget réunie le 20 mars 2018 et le 10 avril 2018. Les modifications envisagées sont les suivantes.

V – COMMERCES / MARCHÉS

Création d'un tarif forfaitaire pour l'électricité concernant la place Saint-Christophe :

16 A / jour	3.00 €
30 A / jour	4.00 €
380 V / jour	5.00 €

Création d'un tarif pour l'organisation de brocantes Place Saint-Christophe et Place du 93e RI :

Organisation de brocante – Forfait journalier	60,00 €
---	---------

XI – REDEVANCES DE STATIONNEMENT DES NAVIRES DE PLAISANCE

Pour les bateaux multicoques, une majoration de 50% est appliquée.

Madame le Rapporteur demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modifications apportées à la grille générale des tarifs 2018 ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle grille tarifaire 2018 joints à la présente délibération, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Une délibération est prise en ce sens - n°13104/18

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CARS - PARCELLE
AA0001
DOSSIERS AMENDES DE POLICES
(DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants,

Vu la circulaire ministérielle du 21 mars 2012 précisant les modalités de gestion du produit des amendes de police,

Vu la répartition 2018 du produit des amendes de police perçu en 2017,

Vu le budget principal de la Ville de Marans,

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de requalifier le terrain situé à l'angle de l'Avenue Charles Charriau et Quai du 11 Novembre, sur les berges du port, correspondant à la parcelle cadastrée AA0001, comportant actuellement un bâtiment occupé par l'entreprise FB Enduits et l'association de Voile de Marans.

Il convient de réaménager ce terrain en une aire d'accueil d'environ 22 places pour camping-cars, 28 places de stationnement pour véhicule légers et 4 places de stationnement accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, cet espace sera équipé de 6 bornes en libre-service pour l'accès à l'électricité.

Monsieur le Rapporteur présente le plan de financement :

DESCRIPTIF TRAVAUX BOUT DES BARQUES AIRE DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS				
LISTE TRAVAUX	REGIE	ENTREPRISES	REGIE	ENTREPRISES
	2018		2019	
Plans d'exécution		1 500 €		
Démolition béton		4 500 €		
Réseau humide	10 000 €			
Remblais	5 000 €			
Electricité	10 000 €	1 300 €		
Eclairage public		5 000 €		31 000 €
Chemin piéton			24 000 €	
Bordures	10 000 €		10 000 €	
Clôtures			6 000 €	
Gannivelles			2 000 €	
Gabion			23 000 €	
Fourniture carrière	10 000 €		5 000 €	
Aire pour déchets			1 500 €	
Aire de vidange	2 500 €			
Pont		12 000 €		
Enrobé				40 000 €
Marquage au sol			500 €	
Signalisation			1 600 €	
Mobilier			7 000 €	
Mise en valeur bâtiments	3 000 €	12 000 €		
<i>Frais divers sur régie (10%)</i>	<i>5 050 €</i>		<i>8 060 €</i>	
Sous-totaux régie / entreprises	55 550 €	36 300 €	88 660 €	71 000 €
Totaux 2018 et 2019		91 850 €		159 660 €
Total général 2018+2019				251 510 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour le réaménagement de cette future aire de camping-cars :

- Au titre des amendes de police (Département de Charente-Maritime) à hauteur de 40% du coût de la réalisation du dossier plafonné à 140 000 euros HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère par,

Votes contre : **7** (M. BODIN Jean-Marie, Mme MARTINEZ Stéphanie, M. MAITREHUT Michel, Mme LONG Nathalie, M. FICHET Denis, M. LIGER Benoit, Mme ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle)

Votes pour : **20**

Abstentions : **0**

SOLLICITE une aide financière départementale au titre des amendes de police représentant au maximum 40% des dépenses HT (dossier plafonné à 140 000 euros HT) dans le cadre du réaménagement de la parcelle AA0001 par la construction d'une aire d'accueil de camping-cars et de véhicules légers d'une capacité de 54 places.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer tout document relatif à cette affaire.

Débats :

Le plan de financement comme le projet n'ont pas été remis aux élus « mais ce n'est pas grave ! C'est dans la ligne habituelle ! » dit ironiquement Monsieur Michel MAITREHUT.

Monsieur le Maire pensait que cela était dans la note de synthèse. Il présente les différents postes et indique que le poste de régie représente le temps passé par les services. 130 000 € de travaux engagés seront faits en régie.

Monsieur Daniel KENCHINGTON demande si le coût des études est inclus. Monsieur le Maire indique qu'il y a tout : plans d'exécution, démolition béton, réseau humide etc... tout y est, les travaux ont été faits par le service espaces verts, il n'y a pas d'étude particulière sur ce dossier.

Monsieur Jean-Marie BODIN indique que vue la taille du terrain, on doit recourir à un architecte, Monsieur le Maire remercie et indique travailler actuellement sur un permis d'aménager ce qui met Monsieur Jean-Marie BODIN en colère : « arrête de me prendre pour un idiot, je ne suis pas plus idiot que toi je crois, donc ! Je dis qu'il va falloir un architecte et ça va coûter beaucoup plus cher que ce que tu présentes, merci allez ! On continue ».

Madame Stéphanie MARTINEZ précise que sa liste n'est pas contre la subvention mais contre le projet. Monsieur le Maire indique que la délibération concerne la demande de subvention. Monsieur Michel MAITREHUT maugrée « on verra plus tard ». Madame Stéphanie MARTINEZ demande à ne pas oublier d'ajouter aussi le prix de terrain. Monsieur Yves MIGNONNEAU est pour la subvention même si de son avis, le projet sera à recalibrer.

Une délibération est prise en ce sens – n°14/04/18

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA PISCINE DU BOIS DINOT
DOTATION DAUX EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR – PREFECTURE CHARENTE MARITIME)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants,
Vu la communication préfectorale du 29 novembre 2017 précisant les modalités de mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
Vu le budget principal de la Ville de Marans,

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer des réparations importantes sur la toiture de la piscine du Bois Dinot. Il s'agit d'un toit terrasse vieillissant laissant apparaître des fuites importantes.

Monsieur le Rapporteur présente le plan de financement :

	Sollicitée ou Acquis	Taux	Montant de la subvention
Fonds propres	Acquis	-	11 250 €
Emprunts	-	-	-
Sous-total 1 (20% minimum)		75%	11 250 €
Fonds européens	-	-	-
ETAT (DETR)	Sollicitée	25%	3 750 €
Conseil Départemental			
Région	-	-	-
Sous-total 2		25%	3 750 €
TOTAL H.T.		100%	15 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réfection de cette toiture :

- Au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (Préfecture de Charente-Maritime) à hauteur de 25% du coût de la réalisation du dossier

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (Préfecture de Charente-Maritime) représentant au maximum 25% du coût du dossier dans le cadre de la réfection de la toiture de la piscine du Bois Dinot

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer tout document relatif à cette affaire.

Une délibération est prise en ce sens – n°14/04/18

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ACCESIBILITE DU CENTRE SOCIO CULTUREL LES
PICTONS
DOTATION DAUX EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX
(DETR – PREFECTURE CHARENTE MARITIME)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants,
Vu la communication préfectorale du 29 novembre 2017 précisant les modalités de mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
Vu le budget principal de la Ville de Marans,

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer la mise en accessibilité du centre Socio Culturel Les Pictons.

Il convient d'effectuer les mises aux normes d'accessibilité suite au rapport effectué : signalétiques diverses, pictogrammes normalisés, bandes de repérages, barres de rappel, nez de marches

Monsieur le Rapporteur présente le plan de financement :

	Sollicitée ou Acquis	Taux	Montant de la subvention
Fonds propres	Acquis	-	12 000 €
Emprunts	-	-	-
Sous-total 1 (20% minimum)		60%	12 000 €
Fonds européens	-	-	-
ETAT (DETR)	Sollicitée	40%	8 000 €
Conseil Départemental			
Région	-	-	-
Sous-total 2		40%	8 000 €
TOTAL H.T.		100%	20 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la mise en accessibilité du centre Socio Culturel Les Pictons :

- Au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (Préfecture de Charente-Maritime) à hauteur de 40% du coût de la réalisation du dossier

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur, délibère à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (Préfecture de Charente-Maritime) représentant au maximum 40% du coût du dossier dans le cadre de la mise en accessibilité du centre Socio Culturel Les Pictons.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer tout document relatif à cette affaire.

Débats :

Monsieur Michel MAITREHUT informe que le centre a une cage d'ascenseur vide. Est-il prévu de l'équiper un jour ? Monsieur le Maire n'en a sincèrement pas entendu parler, il ignore son existence, ce n'est pas dans les priorités et cela a un coût d'entretien important.


Une délibération est prise en ce sens – n°14/04/18

HORS DELIBERATION

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal pourrait avoir lieu le 26 juin à 20H15.

Monsieur Yves MIGNONNEAU a retrouvé le descriptif des travaux du Bout des barques et précise que pour le poste régie, il ne s'agit pas de main d'œuvre mais de fournitures. Il lui est demandé s'il faudra alors rajouter la main d'œuvre, ce qu'il confirme.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de questions diverses.

Le Maire

Thierry BELHADJ

Les membres du Conseil Municipal :

BOUJU Fabien	JARDONNET David EXCUSE	BAUDIN-MOYSAN Virginie EXCUSEE	GALLIOT Mélanie
BONTEMPS Freddy	MAINGOT Mauricette	MIGNONNEAU Yves	PATARIN Régine EXCUSEE
CLAISE Benoît	BOIZARD Chantal	KENCHINGTON Daniel	RAYE Annie
BERRY Mike EXCUSE	GUIMBRETIERE Séverine EXCUSEE	ARCOUET Robert	TAILLIEU Valérie
PLATTARD Jean-Pierre EXCUSE	INGREMEAU Chloé	DA SILVA Carla	BODIN Jean-Marie
MARTINEZ Stéphanie	LIGER Benoît EXCUSE	ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle EXCUSEE	MAITREHUT Michel
FICHET Denis EXCUSE	LONG Nathalie		